commune de
Cires-lès-Mello

REPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 53

**OBJET :**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil en mairie, sous la présidence de monsieur Fabien DELVALLET, maire.

**Etaient présents :**
Fabien DELVALLET,
**Maire,**

Florence GALLET, Thomas BERTRAND, Ingrid TUQUET, Cyril PENZA, Caroline MARTIN, Christopher SOUFFLARD, Virginie BAUDSON,
**Adjoints au maire,**

Raymond KNEPPER, Patrick LARTAUD, Pierre-Marie HAGUET, Sandrine CECCARELLO, Christophe DELLAVITE, Laure ROUX, Babo BABAKWANZA, Amandine CARON, Alison JOUSSELIN, Mehdi BENAHMED, Stéphane GENNARINO, Claude FILIPPI,
**Conseillers municipaux.**

**Etaient représentés :** Nadia RODEZE (pouvoir à Fabien DELVALLET), Audrey BRIAND-LUCAS (pouvoir à Ingrid TUQUET), Sandrine GRESSIER (pouvoir à Amandine CARON), Aurélie MERLINAT (pouvoir à Claude FILIPPI), Morgane LE CLEGUEREC (pouvoir à Stéphane GENNARINO), Alicia BAUER (pouvoir à Pierre-Marie HAGUET).

**Était absent** : Ronald GEORGES (arrivé à 21 heures)

**Secrétaire de séance :** Laure ROUX

Date de convocation : 29/09/2026
Date de l'affichage : 01/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 20
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 26

Par délibération n° 2026-027 en date du 9 avril 2026, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV), composé de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Avaient été alors désignés :

- *Titulaires :* M. Mehdi BENHAMED, Mme Sandrine GRESSIER, M. Stéphane GENNARINO.
- *Suppléants :* Mme Sandrine CECCARELLO, Mme Laure ROUX, Mme Alicia BAUER.

Toutefois, après vérification ultérieure auprès du service juridique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), il est apparu que Monsieur Stéphane GENNARINO, en sa qualité de sapeur-pompier volontaire, se trouve en situation d'incompatibilité réglementaire et ne peut réglementairement pas siéger au CCCSPV en tant que représentant élu du conseil municipal (collège de l'administration). En conséquence, il convient de procéder au retrait et au remplacement de la délibération n° 2026-027 afin de régulariser la situation juridique de cette instance.

Afin de garantir la continuité de la représentativité pluraliste au sein des désignations de notre assemblée, la liste « Vivons ensemble l'avenir » a été invitée à proposer 1 nouvelle candidature pour pourvoir à cette vacance, à raison de :

- 1 membre titulaire

**Ont fait acte de candidature à la suite de ce nouveau tour de table :**

- **Titulaires :**
  1. Mehdi BENAHMED
  2. Sandrine GRESSIER
  3. Alicia BAUER

- **Suppléants :**
  1. Sandrine CECCARELLO
  2. Laure ROUX
  3. Aurélie MERLINAT

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2026-027 en date du 9 avril 2026 portant désignation des représentants de la commune au CCCSPV ;

**Considérant** l'incompatibilité juridique notifiée par le service juridique du SDIS concernant la désignation d'un sapeur-pompier volontaire au sein du collège des élus de l'administration ;

**Considérant** la nécessité de sécuriser juridiquement les actes de la commune et de veiller à la bonne représentativité de la liste « Vivons ensemble l'avenir » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DÉCIDE** d'annuler et de remplacer dans toutes ses dispositions la délibération n° 2026-027 du 9 avril 2026.

- **DÉSIGNE** pour représenter la commune au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) les élus suivants :

  **Titulaires :**
  1. Mehdi BENAHMED
  2. Sandrine GRESSIER
  3. Alicia BAUER

  **Suppléants :**
  1. Sandrine CECCARELLO
  2. Laure ROUX
  3. Aurélie MERLINAT

Fait, délibéré, le 5/10/2026
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Laure ROUX

Le maire de Cires-lès-Mello,

Fabien DELVALLET
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture
Et de la publication le

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ